

Art. 10 : PRIX ET COUPES

Une coupe sera remise à chaque concurrent présent à la remise des prix (coupes non cumulables). La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH	
1 ^{er}	170 € en chèque ou lot de même valeur
2 ^e	140 € en chèque ou lot de même valeur
3 ^e	120 € en chèque ou lot de même valeur

GROUPE	
1 ^{er}	70 € en chèque ou lot de même valeur
2 ^e	40 € en chèque ou lot de même valeur
3 ^e	20 € en chèque ou lot de même valeur

Le deuxième prix sera attribué pour 10 partants minimum. Le troisième prix sera attribué pour 15 partants minimum. Au cas où un groupe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50%.

CLASSE	
1 ^{er}	140 € en chèque ou lot de même valeur
2 ^e	80 € en chèque ou lot de même valeur
3 ^e	50 € en chèque ou lot de même valeur
4 ^e	20 € en chèque ou lot de même valeur
5 ^e	15 € en chèque ou lot de même valeur

*Le deuxième prix sera attribué pour 5 partants minimum.
Le troisième prix sera attribué pour 10 partants minimum.
Le quatrième prix sera attribué pour 15 partants minimum.
Le cinquième prix sera attribué pour 20 partants minimum.
Au cas où une classe ne réunirait pas trois partants, les prix seraient diminués de 50%.*

prix cumulables

CLASSEMENT FEMININ

1^{re} : 1 coupe + 140 € en chèque ou lot de même valeur

Les prix sont cumulables

Prix complémentaires : Une coupe sera remise à chaque Commissaire présent lors de la remise des prix.

Art. 11 : REMISE DES PRIX

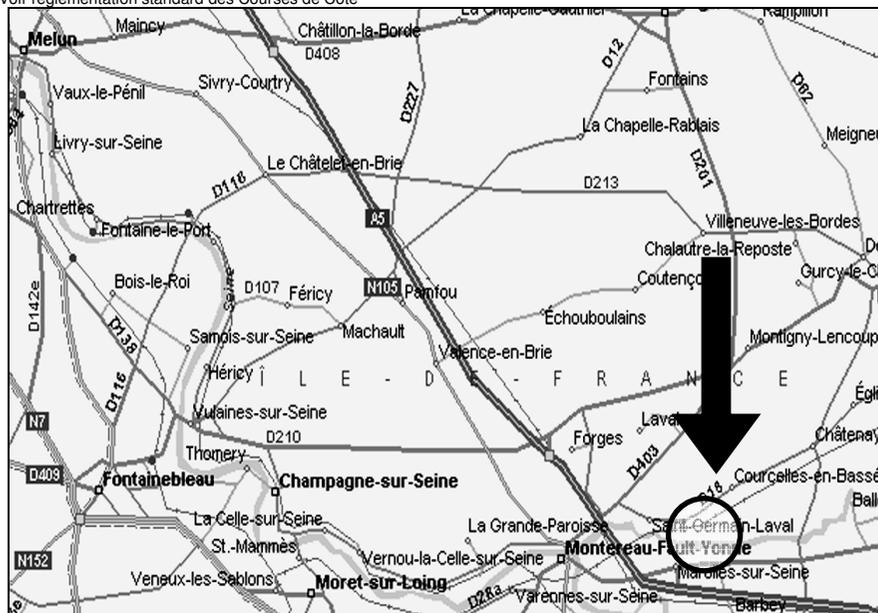
La remise des prix aura lieu 30 minutes après l'ouverture du parc fermé en haut de la côte.

Art. 12 : DOPAGE

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 13 : MESURES GENERALES

Voir réglementation standard des Courses de Côte



17^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE DE TRECHY ST-GERMAIN-LAVAL-COURCELLES EN BASSEE COUPE DE France DE LA MONTAGNE 18 Septembre 2011

REGLEMENT PARTICULIER

Une organisation
ASA MELUN



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



COMITÉ NATIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DE L'ÎLE DE FRANCE



En partenariat avec :

**La Ville de MELUN
La Commune de ST-GERMAIN-LAVAL
La Commune de COURCELLES EN BASSEE**

Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'Association Sportive Automobile de MELUN, organise le 18 Septembre 2011, une épreuve régionale automobile de course de côte dénommée :

17ème Course de Côte régionale de Tréchy – Saint Germain Laval – Courcelles en Bassée

Cette épreuve compte, pour la **COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE**.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile d'Ile de France sous le **visa** _____ et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro R** _____

Art. 1 : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 Officiels :

Sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence 2011 le jour de l'épreuve.

FONCTION	NOM	LICENCE
Président du Collège des Commissaires sportifs	BRAU Gérard	1394 - 1410
Commissaires sportifs	MOREL Thierry	4906 - 1442
	GREUET Gilles	2653 - 1429
	JUGNIOT Joël	6813 - 0419
Directeur de Course	JUGNIOT Joël	6813 - 0419
Directeur de Course adjoint	LADRANGE Jacqueline	7116 - 1413
	CHAMBAZ Alain	41183 - 1201
Commissaires techniques	Michel LECOURTOIS	142202 - 1429
	CHARBONNEAU Marc	47435 - 0203
	GODCHAUX Sylvain	204570 - 1480
Médecin responsable	GODCHAUX Sylvain	204570 - 1480
Chargé de la mise en place des moyens	ZYLA Jean Michel	8240 - 1412
Chargé des relations avec les concurrents	PENICHOT Daniel	14887 - 1442
Chargé des Commissaires de route	LIZZY Laurence	49282 - 1412
Chronométrateurs	GAGNEUX Loïc	15785 - 1507
Chronométrateurs	VALLEE Cyril	123878 - 1507

1.2 Calendrier et horaires :

Ciôture des engagements.....	13/09/11	à MINUIT
Publication de la liste des engagés.....	16/09/11	
Vérifications administratives	17/09/11	15 h 00 à 18 h 00
	18/09/11	07 h 00 à 09 h 00
Vérifications techniques	17/09/11	15 h 00 à 18 h 00
	18/09/11	07 h 00 à 09 h 30
Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais Lieu : Départ de la côte.....	18/09/11	09 h 30
Essais non chronométrés.....	18/09/11	09 h 00 à 10 h 00
Essais chronométrés.....	18/09/11	10 h 15 à 12 h 30
Liste des concurrents autorisés à prendre part à la course Lieu : Départ de la côte.....	18/09/11	12 h 30

- 1^{er} montée : de 13 h 30 à 15 h 15 (sauf incident).

- 2^e montée : de 15 h 30 à 17 h 15 (sauf incident).

- 3^e montée : de 17 h 30 à 19 h 00 (sauf incident).

(La 3e montée, si le temps le permet.)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.

- Affichage des résultats provisoires : **30mn après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : départ de la Côte**

- Réunions du collège des commissaires sportifs : **Séances permanentes**

1.3 Vérifications :

- Vérifications administratives : dans l'aire d'arrivée de la côte le 17/09/11 de 15h00 à 18h00 et le 18/09/11 de 7h à 09h00 au départ.

- Vérifications techniques : dans l'aire d'arrivée de la côte le 17/09/11 de 15h00 à 18h00 et le 18/09/11 de 7h à 09h30 au départ.

- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage du monument 89 rue du Général de Gaulle 77430

CHAMPAGNE-SUR-SEINE. Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **45 Euros TTC**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation, le passeport technique et le titre de circulation de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 09 h 00 pour les vérifications administratives et 09 h 30 pour les vérifications techniques.

Pesage des voitures : Départ de la Côte. Modalités : voir réglementation standard.

1.4 Dispositions particulières :

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Art. 2 : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Art. 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Demande d'engagement : ASA MELUN Tél./Fax : 01 64 79 08 63 - legaloubet2@wanadoo.fr ou téléchargeable sur www.asamelun.com Elles sont reçues à partir de la parution du présent règlement particulier. Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à **cent quarante euros (140 €)** avec la publicité ou **deux cent quatre vingt euros (280 €)** sans la publicité, et adressée à :

Responsable des engagements : M. Jacques Martin 2, rue de la procession 77390 CHAMPDEUIL. Tél : 06 61 90 85 08

Ciôture des engagements : **le MARDI 13 SEPTEMBRE 2011 à MINUIT.**

Si, à la date du MARDI 13 SEPTEMBRE 2011, le nombre d'engagements est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

FORFAIT : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Le nombre de voitures admises est limité à 120. La répartition des voitures dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante : **N - FN - A - FA - FC - F2000 - Z - C3 - CM - CN - D/E - GT DE SERIE.**

Seront confondus les groupes suivants : **N et FN - A et FA - FC et F2000 - C3 + CM et CN - D/E**

Aucun changement de groupe ne sera admis après la clôture des engagements sauf en cas de décision du Collège des Commissaires

Sportifs. Tous les Groupes doivent respecter la réglementation fédérale.

REPARTITION DES CLASSES : voir réglementation standard.

La double monte est autorisée. Un conducteur ne pourra utiliser en courses deux voitures différentes même dans deux groupes différents.

4.2 Carburant – Pneumatiques - Equipement :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Tous les moyens de chauffe de pneus sont interdits.

4.2.7 Echappement :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

4.3 Numéro de course :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

4.4 Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

Art. 5 : PUBLICITE

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Parcours :

La course de côte de TRECHY a le parcours suivant :

- Départ sur la RD18.

- Arrivée sur la RD29.

- Pente moyenne de 5.6 %

- Longueur du parcours de 1,5 km et se déroulant en 3 montées / manches si le temps le permet.

- Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe dans l'ordre de passage des groupes suivants : **F2000/FC, N/FN, A/FA, GT de série, C3, CN, CM, D/E** et dans l'ordre décroissant des numéros.

- Modalité de retour au départ : en convoi par la route de course.

6.2 Route de Course :

L'accès au départ se fait par la RD18

6.3 File de départ : Sur la RD18

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard dix minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4 Signalisation :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

6.5 Parc concurrents :

Accessible du 17/09/2011 à 16h00 au 18/09/2011 à 20h00, sur la RD18.

6.6 Parc fermé final :

Le parc fermé obligatoire a l'issue de l'épreuve (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés, sera situé entre le 1er virage et la "parabolique" sur une file pour assurer le libre passage des véhicules de secours

6.7 Tableaux d'affichage officiels

- Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course : au parc départ.

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8 Centre de Secours : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE, Tél : 01 64 31 64 31.

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra, à partir de 7 H 00, au Départ de la Côte. Tél : 06 08 26 71 90

Art. 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Procédure du départ par FEUX

- Un briefing des pilotes pourra être décidé à l'initiative du Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.

- Parc de départ : RD18

- Parc d'arrivée : Haut de la côte RD29

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

Art. 8 : PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 9: CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Les classements seront affichés à 19 h 00 à l'arrivée de la Côte et seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général Scratch	{	
- 1 Classement pour chacun des groupes	{	En cas d'ex-æquo : voir réglementation standard
- 1 Classement par classe	{	
- 1 Classement féminin	{	